

Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM

PROCES - VERBAL

de la séance du conseil municipal du **20 MAI 2025 à 20h00**

Le mardi vingt mai deux mille vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal de Bantzenheim s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Roland ONIMUS.

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA (*à partir du point 4*), Céline MIEHE, Anne DABRY, Daniel GODINAT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD, Guillaume SEVIN

Membres absents excusés :

Jean-Luc LINDECKER procuration à Edith ZANINETTI
Claire RADZUWEIT procuration à Céline MIEHE

Vanessa MEYER et la presse sont présentes.

Roland ONIMUS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 16 mai 2025.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 8 avril 2025
3. Validation de l'AVP – Travaux Cour de l'école
4. Validation de l'AVP – Travaux rue de Bâle
5. Projet de ZFE de Mulhouse Alsace Agglomération : avis
6. Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade
7. Décision modificative – Budget Lotissement
8. Décision modificative – Budget Principal
9. Renouvellement convention de participation financière entre la commune de Bantzenheim et SOLEA pour le transport des jeunes de la commune de Bantzenheim
10. Demande de prise en charge des licences de l'association sportive – Collège Ottmarsheim
11. Délégation de signature : information
12. Informations communiquées par les Adjoints
13. Divers

POINT N° 1
Désignation du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux de séance il est proposé de désigner Mme Vanessa MEYER.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 2
Approbation du procès-verbal du 8 avril 2025

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle qu'un exemplaire a été transmis à tous les conseillers.

Après délibération, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) approuve le procès-verbal du 8 avril 2025.

POINT N° 3
Validation de l'avant-projet définitif - Travaux cour de l'école

Mme Edith ZANINETTI, adjointe au Maire, rappelle que les plans de l'Avant-Projet ont été distribués à tous les membres. Ils avaient déjà été vus en commission technique, avant quelques modifications demandées concernant notamment le préau, où il y avait un peu trop de poteaux. Les différentes zones du plan sont détaillées comme suit : en vert clair, la zone humide pour l'infiltration des eaux pluviales, puis une zone calme et la zone de loisirs avec le City Park et la place destinée aux jeux. Le préau à gauche, strié sur le plan, est placé sur la porte de droite pour laisser le passage libre pour la sortie de l'école par l'autre porte, permettant le dégagement de la sortie vers le portail.

M. Jean-Marc PILOT rappelle que le préau avait été prévu collé contre le mur de l'école pour protéger complètement les enfants en cas de vent. Pourquoi a-t-il à présent été placé au milieu ?

Mme Edith ZANINETTI indique, selon les précisions données par le contrôleur technique, qu'un préau collé au mur changerait sa catégorisation et entraînerait une demande de permis de construire ne permettant plus les 40m² initialement prévus. L'implantation dans le sens indiqué a été conseillée pour favoriser la vue des enfants sur la place verte. La municipalité a sollicité le rehaussement du mur de fermeture, auquel est adossé un banc sur toute sa longueur, afin que les enfants soient à l'abri du vent.

M. Pierre REMY rappelle également qu'il était prévu de tendre une toile entre le préau et le mur pour renforcer la mise à l'abri.

Mme Edith ZANINETTI rajoute que l'option supplémentaire vise à fixer des crochets dans la façade, la toile faisant alors la jonction entre le préau et la partie découverte donnant sur la place de sortie.

VU l'avant-projet définitif (APD) établi par le maître d'œuvre de l'opération

01	Gros-œuvre	46 765,00 €
02	Charpente - bardage	14 835,00 €
02	Bis Zinguerie - Etanchéité	5 500,00 €
03	Terrassement - VRD - Aménagements extérieurs	139 035,05 €
04	Aire de jeu	18 466,00 €

TOTAL HT 224 601,05 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) :

- **approuve l'Avant-Projet Définitif des travaux de la cour de l'école pour un montant de 224 601,05 € HT ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 4
Validation de l'avant-projet définitif - Travaux rue de Bâle
Tranche 2025-2026

Arrivée de Mme Linda MANA

Mme Edith ZANINETTI, adjointe au Maire, informe que les travaux prévus partiront du carrefour de la rue de Bâle vers Mulhouse et iront jusqu'à la rue des Prés, voire un peu plus loin, selon possibilités. Sur le plan figurent la largeur du trottoir, la largeur de la piste cyclable, l'organisation de la circulation et du stationnement.

Les matériaux souhaités sur ce tronçon de réalisation ont été vus en commission technique. Au niveau des sorties des propriétés ce seront des pavés engazonnés et pour les stationnements des pavés simples. Les plantations seront à discuter avec les services techniques de la commune, mais cette présentation est représentative de l'aspect définitif de la rue.

VU l'avant-projet définitif (APD) établi par le maître d'œuvre de l'opération

TOTAL HT	Lot voirie	1 411 714,00 €
TOTAL HT	Lot Réseaux secs	209 367,00 €
	Divers et imprévus 7%	113 475,67 €
TOTAL HT	Avec option	1 734 556,67 €

M. Thierry SALTZMANN s'interroge sur les pavés engazonnés devant les sorties ...

Mme Edith ZANINETTI explique que pour ces sorties de propriétés privées il s'agit en fait de bandes de verdure marquant la sortie. Ce choix a été validé en commission technique au détriment des pavés. Cette herbe ne croîtra pas en raison du passage des voitures.

M. Daniel GODINAT précise que ces bandes enherbées permettront l'infiltration des eaux pluviales.

M. Guillaume SEVIN intervient pour déclarer que, selon lui, ce projet manque nettement d'ambition esthétique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour, 2 abstentions (Linda MANA et Thierry SALTZMANN) et 1 voix contre (Guillaume SEVIN) :

- **approuve l'Avant-Projet Définitif des travaux rue de Bâle – Tranche 2025-2026 pour un montant de 1 734 556,67 € HT ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 5
Projet de ZFE de Mulhouse Alsace Agglomération : avis

M. le Maire informe que la loi Climat Résilience du 22 août 2021 (article 119), l'Agglomération de Mulhouse est dans l'obligation d'instaurer une « Zone à Faibles Emissions mobilité » (ZFE -m) en vue de réduire les émissions de polluants locaux.

La démarche engagée par m2A en 2022 en partenariat avec les acteurs du territoire se traduira par l'instauration d'une ZFE au 1er janvier 2026 après délibération du Conseil d'Agglomération de juin 2025.

Avant cette décision d'instauration, le projet de ZFE m doit être soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées et aux gestionnaires de voirie dont fait partie notre collectivité.

Soucieuse de cet enjeu fort de santé publique, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a, depuis 2022, d'une part, mené des études sur la qualité de l'air en partenariat avec ATMO Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace pour analyser et objectiver la situation sur le Haut-Rhin et plus particulièrement m2A et d'autre part, engagé une phase de co-construction avec les acteurs du territoire, notamment économiques, représentants de la société civile (CDD) et collectivités voisines de m2A.

Il ressort de ces études que :

- La qualité de l'air constitue un réel enjeu sanitaire à une échelle qui dépasse très largement la seule m2A et dont les réponses sont donc à construire à celle du Sud-Alsace ;
- Concernant la pollution au dioxyde d'azote, les efforts réalisés par tous pour renouveler les anciens véhicules par des véhicules plus propres et décarbonés, comme les actions déjà engagées par les collectivités en faveur de pratiques de déplacement plus durables (développement de l'offre en transports collectifs, extension des pistes cyclables, location de vélos électriques, déploiement d'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques, etc.), permettront d'ici 2033 dans l'agglomération mulhousienne, de passer de 75% de personnes exposées à des concentrations de dioxyde d'azote supérieures aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, à 3% (de 44% à 1% à l'échelle du Haut-Rhin) ; instaurer une ZFE avec des restrictions fortes sur les véhicules diesel particuliers n'apporterait donc pas de plus value sanitaire et générerait des impacts pour les populations les plus modestes ;
- Concernant la pollution aux particules fines, 100% des habitants de l'agglomération et du Haut-Rhin sont actuellement exposés à des concentrations supérieures aux recommandations, avec une évolution peu favorable à l'horizon 2033, quel que soit le projet de ZFE simulé par ATMO Grand Est. Ce polluant est le plus nocif. Le nombre de décès prématurés liés aux particules fines est actuellement estimé à 40.000 personnes en France. La principale source d'émission de particules fines dans le Haut-Rhin est le secteur résidentiel et en particulier le chauffage au bois. Agir plus globalement et de manière plus transversale devient dès lors une nécessité.

Face à ces constats, pour agir globalement de manière cohérente, Mulhouse Alsace Agglomération propose un Plan Air-Santé associant 3 composantes :

- Un projet de ZFE restreignant la circulation dans le périmètre de m2A des seuls véhicules « professionnels » les plus polluants à savoir les poids lourds et les véhicules utilitaires légers les plus anciens, « non classés » par le certificat qualité de l'air (Crit'Air) ; aucune restriction ne s'imposera donc aux véhicules particuliers ;
- Des actions ciblées autour des poches résiduelles de pollution au dioxyde d'azote, à savoir le long des autoroutes et au centre-ville de Mulhouse :
- 1. poursuite des efforts en matière de mobilités douces en centre-ville de Mulhouse et de transport en commun notamment ;
- 2. Sollicitation de la réduction de la limitation de vitesse sur les axes autoroutiers principaux (A36, A35, RD1066 et D430). En effet, une réduction des vitesses de 20 km/h entraînerait une diminution des émissions d'oxyde d'azote de l'ordre de 25 % pour les véhicules légers ;
- Une charte d'engagement pour la qualité de l'air dans le Haut-Rhin, en partenariat avec les intercommunalités du Haut-Rhin, les chambres consulaires et les représentants des partenaires économiques. Une charte engageante et pragmatique autour de trois axes : la promotion des

véhicules les moins émissifs, l'accompagnement au changement des pratiques de mobilité et la sensibilisation des particuliers aux bonnes pratiques pour se chauffer au bois et moins polluer.

Le projet de délibération a été joint à l'ordre du jour.

Mme Edith ZANINETTI rappelle à M. le Maire, la petite omission faite au sujet des 40 000 décès prématurés en France liés aux particules fines, cette principale source de pollution étant liée, dans le Haut-Rhin, au secteur résidentiel et particulièrement au chauffage au bois qui pourrait être interdit dès l'an prochain. On demande toujours aux mêmes de faire des efforts, on cible le Haut-Rhin et l'Alsace en particulier. Par expérience, pour ce qui concerne la proposition de fluidité de la circulation et des personnes à Mulhouse, les transports publics mulhousiens ne sont vraiment pas engageants.

Mme Anne DABRY indique que, par rapport à tous les villages de la m2A, Bantzenheim a la chance d'avoir une gare, encore faut-il qu'il y ait suffisamment de trains s'y arrêtant. C'est un peu pareil pour la ligne de bus, mais il faut noter la présence du service des navettes à la demande. Le sujet transport mérite tout de même plus de concret.

Une partie du transit international passe chez nous pour éviter les taxes et les portiques du côté allemand. Qu'en est-il réellement entre cette pollution et celle générée par le chauffage individuel ? D'autres débats ont eu lieu en Haute-Savoie où l'on incrimine les foyers de la région comme étant responsables des particules fines, évitant ainsi de cibler l'incessant ballet de poids-lourds qui sillonnent la vallée. Mme Anne DABRY reste dubitative et très réservée sur le sujet.

M. Jean-Marc PILOT partage les avis précédents. Sa propre expérience sur le sujet est le constat de centaines de camions empruntant l'autoroute. On pourra essayer de faire des efforts sur Mulhouse, mais tant qu'il y aura tous ces poids-lourds en circulation, les émissions de particules fines ne baisseront pas. Le plan proposé est une gentille ébauche qui mérite de plus amples réflexions.

M. Daniel GODINAT précise que les camions passent sur notre territoire à cause de nos taxes fixées à 15-16% du kilométrage parcouru alors qu'en Allemagne elle est de 60%. Cette taxe impacte peu les routiers venant d'Allemagne, mais énormément le commerce local. Pour exemple, Alsace Lait qui récolte le lait dans toute l'Alsace, dépensera plus, entre collecte et livraison dans les magasins de secteurs, pour des yaourt fabriqués en Alsace et cette entreprise risque d'être tentée par des yaourts fabriqués en Bretagne dont le prix de revient sera plus abordable.

M. Jean-Marc PILOT ajoute qu'on ne peut que regretter un canal qui était prévu au départ et mis à mal par une ministre de l'écologie.

M. Frédéric BRENDER entend bien toutes les remarques faites et s'accorde à dire que beaucoup de choses sont à revoir par rapport aux propositions faites, mais s'insurge sur le dégageant de responsabilité laissant planer un abandon de toute action. Il déplore effectivement la présence des camions, mais les déplacer ne sera que déplacer les particules ailleurs. C'est peut-être notre consommation effrénée chez Amazon ou autre qui est à la source de ce fléau. Le constat est que nous sommes responsables de la situation actuelle.

M. Bernard RAILLARD évoque les suggestions faites pour s'équiper d'une voiture électrique, sachant que la fabrication, l'utilisation et le recyclage de ces batteries restent un gros facteur de pollution, sans oublier celles de dernière génération ... Il ajoute que le coût d'achat d'un nouveau véhicule moins polluant n'est pas à la portée de chaque citoyen.

M. Guillaume SEVIN précise, au sujet des camions, que le problème n'est pas tant lié au consommateur, le dernier kilomètre effectué pour la livraison est souvent assuré par un véhicule léger mais c'est surtout la question du ferroutage car les camions pourraient être remplacés par un aménagement différent. Bien des pistes pourraient être explorées sans incriminer automatiquement le consommateur. De même pour le bois. Le syndicat sylvestre a pu prouver que le bois offert par son cycle une capture de CO2 et ce qu'il génère en étant brûlé est un faux problème. Certaines grosses cheminées dans le secteur polluent certainement beaucoup plus qu'un pot d'échappement d'une voiture. D'autres pistes de réduction de pollution sont à explorer.

M. Bernard RAILLARD ajoute le passage incessant des avions au-dessus de nos têtes.

M. le Maire précise que le chauffage au bois est un faux problème et qu'une interdiction ne sera pas possible. En ce qui concerne les PL, une décision a été prise ou est en cours d'étude pour le rétablissement fonctionnel des portiques sur la A35.

En sa qualité de commune limitrophe, après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 6 voix contre (Jean-Marc PILOT, Daniel GODINAT, Linda MANA, Bernard RAILLARD, Edith ZANINETTI (avec procuration de Dominique RUEFF), 10 abstentions (Martine LUTHRINGER, Anne DABRY, Céline MIEHE (avec procuration de Claire RADZUWEIT), Guillaume SEVIN, Erika HELM-KUPPEK, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Frédéric BRENDER) et 1 voix pour (Roland ONIMUS) donne un avis défavorable au projet d'arrêté de Mulhouse Alsace Agglomération instaurant une Zone à Faible Emission – mobilité dans l'agglomération mulhousienne à compter du 1^{er} janvier 2026.

POINT N° 6
Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur le Maire informe que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter les taux de promotion pour les avancements de grade.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 03/04/2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les taux de promotion pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade :

Le projet de délibération a été joint à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 15 voix pour et 2 voix contre (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :

- accepte les propositions de Monsieur le Maire et de fixer, à partir de l'année 2025, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
B	Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	100 %
B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100 %
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100 %
C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100 %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %

C	Adjoint technique principal 2^{ème} classe	Adjoint technique principal 1^{ère} classe	100 %
C	Adjoint technique principal 1^{ère} classe	Agent de maîtrise	100 %
C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %
C	ATSEM principal 2^{ème} classe	ATSEM principal 1^{ère} classe	100 %
C	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine 2^{ème} classe	100 %
C	Adjoint du patrimoine 2^{ème} classe	Adjoint du patrimoine 1^{ère} classe	100 %

- dit que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N° 7
Décision modificative – Budget Lotissement

M. Frédéric BRENDER, Adjoint au Maire, informe que cette décision modificative au budget Lotissement 2025 soumise à l'approbation du conseil municipal, permet d'ajuster les prévisions budgétaires.

Section de fonctionnement

Dépense	Compte 6045	Achat d'étude et prestations de services	2 000 €
Recette	Compte 7015	Vente de terrains aménagés	2 000 €

Le projet de délibération a été joint à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **adopte cette proposition ;**
- **charge M. le Maire de l'exécution et de la publication de cette décision.**

POINT N° 8
Décision modificative – Budget Principal

M. Frédéric BRENDER, Adjoint au Maire, informe que cette décision modificative au budget principal 2025 soumise à l'approbation du conseil municipal, permet d'ajuster les prévisions budgétaires.

Section de fonctionnement

Recette	Compte 024	Produits des cessions d'immobilisations	535 470 €
Dépense	Compte 2764	Créances sur des particuliers et autres personnes	180 000 €
Dépense	Compte 2111	Terrains nus	353 470 €
Dépense	Compte 165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000 €

Le projet de délibération a été joint à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **adopte cette proposition ;**
- **charge M. le Maire de l'exécution et de la publication de cette décision.**

POINT N° 9

Renouvellement convention de participation financière entre la commune de Bantzenheim et SOLEA pour le transport des jeunes de la commune de Bantzenheim

M. le Maire rappelle que dans le but de favoriser le transport des jeunes et promouvoir l'accès aux transports en commun, la Commune a décidé de prendre en charge 50% du coût de l'abonnement annuel pour les jeunes de la Commune jusqu'à leur 18^e année.

Afin de faciliter les démarches des familles, il est proposé que Soléa puisse commercialiser directement à travers ses différents canaux de ventes aux bénéficiaires un abonnement à prix réduit, correspondant à la part restant à la charge des familles. La Commune prend en charge la part restante du prix public des abonnements distribués. Soléa facture directement le solde restant dû à la Commune.

La convention a été jointe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **approuve la convention de prestation de services entre la commune de Bantzenheim et SOLEA ;**
- **autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

POINT N° 10

Demande de prise en charge des licences de l'association sportive – Collège d'Ottmarsheim

M. le Maire informe qu'une demande de subvention a été soumise par le collège d'Ottmarsheim.

Cette subvention a pour but de prendre en charge les licences de l'association sportive du collège. Un total de 23 élèves de Bantzenheim est concerné par cette demande. Le montant total demandé s'élève à 414 euros, soit 18 euros par licence.

Cette initiative vise à encourager les élèves à participer à des activités sportives encadrées et à promouvoir le sport au sein du collège. Il s'agit d'une demande du conseil des enfants.

La demande a été jointe à l'ordre du jour.

Mme Anne DABRY demande si la communication est bien assurée par le collège et si les enfants savent qu'ils peuvent bénéficier de cette participation. Dans la suite logique, y a-t-il eu des retours sur l'utilisation des licences ?

M. le Maire confirme que le collège a bien informé les enfants.

M. Jean-Marc PILOT assure que les enfants en possession d'une licence pratiquent leur sport mais qu'il n'est pas possible d'avoir un retour sur leur fréquentation même.

Mme Edith ZANINETI annonce qu'étant chargée de véhiculer les enfants demi-finalistes au basket dès le lendemain, il s'agit là bien d'une preuve du bon fonctionnement de l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **décide de verser une subvention de 414 euros ;**
- **dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice.**
- **ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

POINT N° 11
Délégation de signature : information

M. Roland ONIMUS, Maire, informe sur les :

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

Crédit Mutuel Aménagement Foncier / Maître David BAUER à Wittenheim

Propriété sis rue des Bleuets, section 4 parcelle 325/11 d'une superficie de 3a et 94ca

FERRAND Jacques à Montbéliard

Propriété 2 rue des Acacias, section 35 parcelles 350, d'une superficie de 16a et 14ca

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

POINT N° 12
Informations communiquées par les Adjoint

Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 1^{er} Adjoint au Maire

- **Cross des écoles**

Lors du cross qui s'est déroulé à la fin du mois dernier, l'école de Bantzenheim s'est classée 3^e sur 6. Ça a été une vraie réussite grâce aux services techniques et à la réserve communale de sécurité civile que M. Jean-Marc PILOT remercie vivement pour leur présence et leur réactivité qui ont permis de faire des modifications de dernière minute.

Bien que tous les moyens aient pourtant été mis en œuvre, avec des explications claires à l'adresse des transporteurs, le seul point négatif, fort regrettable et caractéristique d'un manque de sérieux et de respect, est imputable à l'un d'entre eux, qui ne s'est pas présenté, empêchant une partie des élèves du collège d'Ottmarsheim de participer à ce cross. Ils sont néanmoins venus à pied pour le repas de midi.

- **OMSAL**

Une réunion a été tenue pour préparer la Fête des Rues, et une autre réunion, visant à finaliser l'organisation en matière de sécurité, est prévue.

- **SPLEA**

Certains d'entre vous ont recueilli des remarques de personnes concernant le périscolaire de Bantzenheim, non par rapport à la qualité d'accueil, mais par rapport au manque de places.

Lors du conseil d'administration, M. Jean-Marc Pilot interviendra pour ce problème pour faire le point avec la présidente. Il sait que les budgets sont contraints mais a du mal à comprendre qu'on puisse refuser des enfants qui sont là depuis quelques années. Les critères de sélection le laissent perplexe.

- **Syndicat des eaux**

M. Jean-Marc PILOT se sent désarmé face aux problèmes posés par le fonctionnement de ce syndicat. Le président a fait une réunion le 9 mai, sans concerter qui que ce soit. Le quorum n'ayant pas été atteint aucune décision n'a pu être prise. La situation stagne. Qu'il s'agisse de Rumersheim ou de Bantzenheim, le personnel communal n'est pas intéressé par le poste de fontainier.

M. Pierre REMY qui était présent à cette réunion, à laquelle ont également assisté les maires, informe d'une légère évolution par rapport au départ à la retraite de Pascal, le 31 octobre. Avec zéro candidat à la clé, se posent toujours les problèmes de tuilage et de transfert de compétences. Une piste pourrait être suivie car les syndicats d'eau de Munchouse et de Fessenheim procèdent à un recrutement car ils sont également à la recherche d'un fontainier. La possibilité d'un rattachement à cette recherche s'est posée. Pour réaliser le tuilage, serait-il possible que chaque commune mette à disposition un ouvrier ? Une autre question se profile par rapport à la possibilité de proroger le poste de Pascal, avec une dérogation et l'autorisation qu'il puisse aller au-delà de l'âge de 67 ans. Il faudra contacter le Centre de Gestion pour en découvrir les possibilités ; le président a tous les éléments pour cette démarche.

M. Jean-Marc PILOT rappelle qu'en ce qui concerne le tuilage, ce n'est malheureusement pas le problème des maires, mais celui du syndicat. Pour ce qui est de la prorogation du poste de Pascal, il semble que la demande avait déjà été faite et que cette prorogation n'était pas possible dans sa catégorie. Il pourrait par contre créer une auto-entreprise.

M. Thierry SALTZMANN souhaite savoir s'il ne serait pas possible d'embaucher quelqu'un pour ce poste ou si la prorogation serait une vraie solution ?

M. Jean-Marc PILOT explique que le contrat de Pascal est fixé à 5 heures/semaine mais tout le monde sait qu'il ne compte pas ses heures. Entre l'entretien de toute la partie château,

espaces verts, l'entretien en général, son intervention sur les pannes et le suivi des chantiers, le nettoyage, les contrôles (au niveau de l'ARS), le travail est complexe. Si ce poste ne justifie pas forcément un temps complet, la décision revient au comité syndical, ce n'est pas faute d'avoir alerté depuis un an.

Une prorogation de deux mois pour Pascal ne résoudrait pas le problème.

Celui qui doit intervenir officiellement après le fontainier, en cas d'absence de ce dernier, est le président. Si ce dernier est empêché ce sera le vice-président...

M. Frédéric BRENDER réitère que le problème principal est lié au désintéressement d'éventuels candidats communaux pour le poste de fontainier.

M. Jean-Marc PILOT ajoute qu'ils ne sont pas intéressés par les conditions actuellement proposées pour ce poste, sans oublier les responsabilités et les astreintes. Par ailleurs, le système devrait évoluer car il est un peu archaïque. Pour l'avoir vécu, l'astreinte était possible depuis un ordinateur en coupant une vanne. A l'heure actuelle ce n'est plus faisable. Mais actuellement un synoptique nous permet de localiser la panne et de repérer les vannes ouvertes ou fermées. Après c'est de l'automatisme pour lequel il faudrait investir. Pour obtenir ces avancées il y a lieu de prendre des décisions pour ne pas rester figés dans l'inertie.

Mme Linda MANA analyse que si la situation bloque c'est à cause du président qui freine.

M. Jean-Marc PILOT contredit cette affirmation en expliquant que le président a sa propre vision des choses et qu'il trouvera une solution. Maintenant il pense peut être que ce qui marche encore n'a pas besoin d'être changé.

Mme Linda MANA rebondit sur le terme changer et se demande si au niveau du syndicat, puisqu'il y a urgence, il serait possible d'évincer le président et de prendre les choses en mains.

M. Thierry SALTZMANN demande ce qui est prévu dans les statuts.

M. Jean-Marc PILOT avoue qu'il faut trouver les statuts et que pendant des années le syndicat a vécu sur des acquis. En retrouvant les statuts on retrouvera juste la création du syndicat. De plus, les statuts n'ont pas été mis à jour. Les choses ont évolué avec le temps sans que les statuts soient revus, on ne peut donc pas s'y fier.

Il est sûr que M. Jean-Marc PILOT ne demandera pas la démission du président. Il a été nommé, il connaît les problèmes. C'est à chacun de prendre ses responsabilités. M. Jean-Marc PILOT prendra les siennes au moment opportun.

M. Pierre REMY signale qu'au moment des votes, lors du comité syndical, Bantzenheim vote et Rumersheim vote, avec comme résultat 4 contre 4.

Mme Linda MANA constate que tout le monde est témoin de ce qui se passe et des risques de rester dans cette passivité ; il faut éventuellement soumettre la question quand même au vu de l'urgence, les gens vont peut-être avoir un éclair de lucidité et être désireux de faire bouger les choses.

M. Jean-Marc PILOT avoue que certaines personnes sont éventuellement d'un avis contraire au sien. Il explique le vote pour les deux centimes d'augmentation sur l'eau en prévision de travaux et les changements des prochaines années qui coûteront cher. Comme les habitants de Bantzenheim ne profitent plus du maintien du prix de l'eau, il était possible d'appliquer une augmentation. Mais les votes se situent à 4 contre 4.

M. Jean-Marc PILOT étudiera d'autres possibilités qu'il proposera seul de son côté au comité syndical. Il va aussi essayer de contacter des gens qui pourraient apporter leur aide dans ce domaine, comme par exemple une entreprise qui travaille déjà pour le syndicat d'eau. Cette entreprise a vraisemblablement la possibilité de mettre une astreinte en place. Sans quoi, il reste toujours, en dernier recours, la possibilité de démissionner...

M. Frédéric Brender signale que le syndicat peut sous-traiter au pire des cas.

Informations communiquées par Mme Edith ZANINETTI, 2e Adjointe au Maire

- **SPLEA**

Mme Edith ZANINETTI a eu l'occasion de remplacer M. Roland ONIMUS à la réunion des maires qui a eu lieu le 14 mai à 17h30 en présence de Mme MEHLEN, du directeur M. Christophe SCHROEDER, de M. Florent OTT et des maires des communes de Chalampé, Petit-Landau et Hombourg (Ottmarsheim était excusée).

D'avis général, il est bien sûr inacceptable de ne pouvoir répondre à la demande d'accueil d'un grand nombre d'enfants pour le périscolaire.

Mme MEHLEN a fait part d'une grosse coupe dans son budget, la m2A étant amenée, comme les communes, à verser un certain montant pour compenser le déficit du gouvernement. Les organismes étant plutôt réticents à débloquer des fonds à l'heure actuelle, elle entreprendra des recherches pour trouver d'autres finances. Une extension de locaux pour caser des enfants ou l'engagement d'une personne pour en accueillir davantage pourraient être envisagés également.

Des solutions doivent être trouvées pour pouvoir accepter le plus possible d'enfants, à l'horizon de l'assemblée générale qui se réunira au mois de juin. Plusieurs sujets rentrent en ligne de compte, les amplitudes horaires de chacun posant également un problème d'organisation car le personnel doit suivre des cours de formation obligatoires.

Le temps de travail alloué à la seule surveillance de la SPLEA devrait apporter quelque chose de plus approprié qu'une simple garderie. Ces problèmes sont pris très à cœur et en cours de traitement.

M. Daniel GODINAT indique que des parents l'ont interpellé à l'école en annonçant que s'ils ne trouvaient pas de place pour le périscolaire, ils seraient dans l'obligation de mettre leur enfant dans une autre école. Beaucoup de parents sont frustrés et ne comprennent pas qu'ils ne puissent avoir les plages horaires demandées. Une communication serait avisée pour éviter l'échafaudage de propos déformés.

Mme Edith ZANINETTI a demandé la transmission des modalités de choix pour les enfants venant s'inscrire. Des critères existent. Déjà, il faut être dans l'agglomération de la m2A. Puis, plusieurs critères, pris l'un après l'autre, déterminent le choix. Ce document est en attente de réception.

M. Jean-Marc PILOT précise qu'il y a quand même un malaise dans les critères. Un gamin qui était inscrit pendant 2 ou 3 ans est subitement rejeté alors que rien n'a changé dans sa situation. M. Jean-Marc PILOT interviendra au conseil d'administration et communiquera sa position à ce sujet. Il veut bien admettre le poids des coupes budgétaires, mais il y a des choses à privilégier et en l'occurrence ce sont bien les enfants.

Mme Edith ZANINETTI renchérit sur les priorités à accorder aux enfants qui ont également été exposés lors de la réunion précitée. Chalampé étudie des possibilités également.

M. Jean-Marc PILOT précise que les places ne sont pas le cœur du problème, mais que celui-ci concerne le personnel.

Mme Anne DABRY constate que ce problème risque de provoquer une perte d'enfants dans les écoles amenant des fermetures de classes.

Mme Linda MANA enregistre que des places sont disponibles au périscolaire mais que le problème est lié au manque de personnel. Un recrutement est-il en cours ?

M. le Maire explique que le budget scolaire de Mme MEHLEN a été amputé de 400 000 € et que le problème est lié à ce manque d'argent. Pour pouvoir embaucher une personne il faut pouvoir lui verser un salaire.

- **Travaux rue de Bâle**

Des plaintes du personnel, qui travaille sur le chantier, arrivent souvent en mairie. L'option de laisser une voie de circulation ouverte a été faite pour les RIVERAINS de la rue de Bâle, riverains qui se sont soudainement multipliés pour emprunter cette voie (constatations faites lors d'un contrôle : parmi les voitures vérifiées il y avait très peu d'habitants de cette rue). L'entreprise a donc demandé à la municipalité de faire intervenir les gendarmes et la brigade verte car les conditions de travail sont pénibles (excès de vitesse, injures, etc.).

Pour information, les réunions de chantier se tiennent le mercredi matin à 10h00. Une information, relayée par les membres du conseil, pour éviter cette rue ne pourrait qu'avoir un retour positif.

- **Rue des Vosges**

Des travaux dans cette rue concernant ENEDIS qui remplace un câble HTA entre les postes des Perroquets et des Perruches.

- **Travaux Eglise**

Le portail de l'église est en cours de réfection. Il devrait être prêt pour la fête des rues. L'intérieur de l'église est également en travaux, sous l'égide du conseil de fabrique.

- **Luminaires**

Des luminaires ont été remplacés par des leds devant la mairie.

- **Médiathèque**

Mme MEYER a demandé un devis qui se monte à environ 8 000 € TTC pour le déménagement des livres et du mobilier de la mairie jusqu'à la Maison du Citoyen afin de permettre la mise en route des travaux dans la médiathèque. Un devis comparatif devrait nous parvenir.

Mme Edith ZANINETTI se demande si des volontaires voudraient bien prêter main forte pour ce déménagement, le service technique étant en effectif très réduit actuellement.

M. Jean-Marc PILOT indique que ce volontariat pose des problèmes de responsabilité en cas de problèmes. Si on passe par des professionnels il n'y aura pas ce genre de souci.

M. Thierry SALTZMANN se demande comment va fonctionner le chantier de la rue de Bâle lors de la Fête des Rues.

Mme Edith ZANINETTI rectifie en expliquant qu'il ne s'agit pas d'un chantier de la mairie, mais de la Régie de l'Eau, et qu'il n'est pas possible de répondre à cette question car le chantier sera encore en cours.

M. Jean-Marc PILOT a averti du désordre attendu. Gendarmerie et Brigade Verte sont prévenues afin qu'elles puissent intervenir avant les blocages qui sont attendus vers 7 ou 8 heures.

Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3^e Adjoint au Maire

- **Budget Principal**

Les recettes seront minorées de 112 914 € exactement imputables à une mauvaise déclaration concernant les surfaces foncières (B+T Énergie). Cette opération ne nécessite pas la prise d'une délibération

- **FC Bantzenheim/Blodelsheim**

Les travaux pour la fusion du FC Bantzenheim – Blodelsheim sont en cours au sein de ces deux entités dont paraîtront prochainement des communications puisque le but principal est de recruter et de retrouver des Bantzenheimois sur le terrain. Ces informations pourront être retrouvées dans « Bantzenheim ça bouge ».

M. Dominique RUEFF évoque que lors d'un tournoi organisé sur le terrain de foot, il a été surpris par l'état des lieux. Les vestiaires ont notamment dû être nettoyés de manière approfondie afin que les enfants puissent se changer.

M. Frédéric BRENDER reste sans voix par rapport à cette information et pense ce problème lié aux difficultés de ce club.

M. le Maire a effectivement constaté que l'équipe dirigeante en place a abandonné l'entretien. Il a retrouvé des boissons périmées, des réfrigérateurs qui moisissent, des vestiaires à nettoyer.

M. le Maire a participé le mois dernier à l'Assemblée Générale de la Fédération du Haut-Rhin des Arboriculteurs qui a eu lieu à Bantzenheim et à laquelle ont assisté environ 80 personnes venues de tout le Haut-Rhin. L'association arboricole de Bantzenheim a été mise en avant à travers tous les investissements faits par la commune.

Informations communiquées par Mme Martine LUTHRINGER, 4^e Adjointe au Maire

- **Projet des aménagements des rues**

Une réunion publique a eu lieu le 9 avril avec les habitants des rues de la Verdure, des Muguets et de la Hardt. Le plan de circulation décidé par la commission technique a été présenté, la moitié de la rue de la Verdure était prévue pour une mise en sens unique, les autres rues restant dans leur état actuel. Mais les habitants ont souhaité mettre toute la rue de la Verdure en sens unique et, par la même occasion, également la rue des Muguets. C'est donc l'ensemble de la proposition de l'Adauhr que les résidents de ces rues ont adopté. L'entrée se fera donc du côté de la rue de Strasbourg en direction de la rue de la Hardt. La mise en place se fera en mode test dans un premier temps et comme les plans ont été modifiés, une nouvelle commande de panneaux a été passée. Dès leur réception, les habitants seront informés du début des travaux.

Lors de cette réunion fort conviviale, tous les participants se sont exprimés de manière fort constructive dans une ambiance agréable.

Dans la rue de l'Église, des potelets pour empêcher le stationnement en face du restaurant Unicato ont été installés début mai, néanmoins il y a eu une erreur sur l'implantation de potelets dans le virage qui n'y étaient pas prévus.

Mme Linda MANA a eu beaucoup de retours concernant ces potelets dans le virage qui provoquent quelques désordres dans la fluidité de la circulation. Bien des personnes s'interrogent sur la réflexion qui a pu mener à ce dispositif.

M. Pierre REMY demande si au final ces potelets seront enlevés.

Mme Martine LUTHRINGER a demandé qu'ils soient retirés.

Mme Edith ZANINETTI fait part du pour et du contre. Il a été observé qu'aucun potelet n'a été touché. Certaines personnes apprécient leur présence car ils obligent les automobilistes à rouler doucement pour bien prendre le virage.

M. le Maire, appuyé par l'avis de M. Jean-Marc PILOT, déclare qu'ils seront retirés dans le virage jusqu'à l'escalier puisqu'ils n'auraient pas dû être installés.

M. Guillaume SEVIN tient à souligner que ce virage est particulièrement dangereux et qu'à défaut de potelets qui ont effectivement leurs inconvénients, des mesures signalétiques ou autres seraient intéressantes. Il pourrait être décidé de réaliser, sur un temps déterminé par le conseil, une étude pour évaluer l'impact de ces éléments qui sont en place, voire s'il est perfectible, avant de décider leur retrait.

M. Jean-Marc PILOT rappelle la commission réunie qui avait eu lieu, les gens de l'ADAUHR qui avaient donné leur avis et s'offusque qu'à présent on pourrait opter pour l'inverse de ce qui a été déterminé. Toute discussion préalable à une prise de décision devient alors stérile.

M. Guillaume SEVIN évoque qu'en marge du cahier des charges qui n'a pas été respecté, on peut aussi se rendre compte de certains retours positifs.

- **RCSC**

Une réunion a eu lieu le 14 avril pour faire un bilan sur le début de l'année, avec retour positif. Depuis la RCSC a assuré la mission de sécurité du cross des écoles pour une durée de 5 heures environ. Elle était également présente pour la cérémonie du 8 mai. Une prochaine réunion aura lieu la semaine prochaine.

Ils participeront à une formation aux premiers secours citoyens prévue le 10 juin.

La municipalité leur adresse de vifs remerciements pour leur disponibilité et leur esprit d'équipe.

- **Dépôts sauvages**

Depuis le 28 avril, une 2^e réunion avec la CEA a eu lieu à laquelle ont participé, l'ONF, la Brigade Verte et les communes de Sausheim, Ottmarsheim, Baldersheim, Chalampé et Bantzenheim. Le constat a été fait qu'une partie des merlons a été mise en place et que de nouveaux merlons seront mis en place à partir de l'automne 2025. Il faudra prévoir une autre réunion au mois de novembre pour discuter sur d'autres avancées. Il est à noter que toutes ces réunions se font toujours sur l'initiative de Bantzenheim.

M. Bernard RAILLARD informe que depuis la mise en place des merlons les camions se sont déplacés de l'autre côté du rond-point, ce qui crée des désordres, sans parler de ceux qui se garent à l'entrée des petits passages de la forêt où leurs roues façonnent de grosses ornières.

Mme Martine LUTHRINGER a pu constater le stationnement de ces poids-lourds de l'autre côté du rond-point, en direction de Chalampé, dont une partie est établie sur la commune de Bantzenheim (avant le panneau) et si une action doit être entreprise, elle sera de notre ressort.

Mme Edith ZANINETTI demande à ce que ce point soit mis à l'ordre du jour d'un conseil municipal, affichant ainsi une opposition dont elle a déjà fait part, car si les camions ou voitures s'arrêtent, c'est souvent en raison d'un enfant souffrant ou d'un chargement à vérifier avant de passer la frontière. En général ce sont des arrêts de 5 mn qu'elle a pu constater de par sa proximité de résidence et elle trouve inacceptable cette intolérance aux camions dans tout le village visant à leur interdire le stationnement alors que, comme dit précédemment, tout le monde, au travers des achats, est responsable économiquement de ce déploiement de moyens de livraison. Les chauffeurs sont en panne de solutions, car aucun emplacement sécuritaire ne leur est dévolu. Il faudrait pouvoir leur offrir un tel endroit pour qu'ils puissent s'arrêter un certain temps.

Mme Linda MANA confirme les propos de Mme Edith ZANINETTI avec lesquels elle est en accord total pour toutes les raisons évoquées. Il est à signaler également que lorsque les camions sont stationnés en forêt, des véhicules en détresse n'ont plus la possibilité de se mettre en sécurité, avec une mise en danger pour eux-mêmes et les autres usagers de la route. Les routiers exercent leur métier, et outre les colis d'Amazon, ils transportent des denrées alimentaires et toutes fournitures qui entretiennent notre quotidien.

M. Frédéric BRENDER explique qu'une telle décision ne peut être prise au niveau de la commune.

M. le Maire ajoute que la solution se trouve dans la plate-forme douanière qui appartenait d'abord à l'Etat, puis au Département. Cette plate-forme douanière ne comporte ni toilettes, ni douches, il s'agit juste d'un parking. Bien que le Département ait promis de faire bouger les choses, il n'y a rien à constater pour le moment. Les merlons ont été mis en place pour répondre à la demande des services techniques en raison de leurs interventions répétées pour ramasser les déchets laissés par des camionneurs peu scrupuleux. Entre autres déchets ramassés par les services de la mairie : un fût de 200 l rempli de batteries de téléphones trouvé près du canal. Les exemples sont nombreux.

Mme Edith ZANINETTI s'insurge qu'à cause de quelques coupables d'incivilités, les autres ne devraient plus avoir d'échappatoire en cas de problème.

Mme Linda MANA n'incrimine pas la commune mais pour en revenir à la tendance actuelle de mise en place de merlons, on ne fait que déplacer le problème ailleurs.

Mme Martine LUTHRINGER précise qu'aux emplacements comblés de merlons il n'y a pas de toilettes.

M. Pierre REMY ajoute que vu l'importance du trafic routier il n'y aura jamais assez de places pour accueillir tous les poids-lourds. On peut constater que tous les parkings qui existent le long de l'A36 sont saturés à l'instar de toutes les autres autoroutes. Le problème de la plate-forme c'est que jamais rien n'a été entrepris depuis la fermeture du restaurant.

M. le Maire intervient sur le sujet de la plate-forme douanière. Lors de cette réunion, M. CRUSSON, DGS d'Ottmarsheim, avait bien dit qu'un projet était en cours. Selon les éléments trouvés sur leur site internet, un marché a été déposé en juillet 2024 concernant cette plate-forme douanière avec destruction des vieux bâtiments et portant sur une durée de 5 ans.

- **Bons de fleurissement**

Pour information 328 bons de fleurissement ont été distribués. Le seuil de l'an dernier n'a pas encore été atteint mais il reste encore un peu de temps.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

POINT N° 13
Divers

INFORMATIONS DES ELUS

Anniversaires Mars

Mme PATOIS Chantal, 80 ans
Mme PETER Annette, 92 ans
M. MANGOLD André, 93 ans

Anniversaires Avril

M. ONIMUS Antoine, 91 ans
Mme RIGAUD Anne, 90 ans
M. JEANNENEZ Robert, 85 ans

Noces de diamant Avril

M. et Mme ESCANEZ
M. et Mme BEZIAT

M. le Maire informe sur les points suivants :

- Un audit organisationnel des services communaux va être fait par RELAYANCE pour définir les points positifs et ceux qui sont à améliorer.
- La commission technique avait décidé de démolir le fameux local Raymond qui a servi à l'association d'arboriculture. Aujourd'hui ce local sert de lieu de stockage. Le réseau électrique qui était partagé avec la maison des sœurs a été démonté. En l'absence de projet réel, une remise aux normes de ce bâtiment communal sera demandée.

Mme Linda MANA rappelle les propos de Mme Edith ZANINETTI qui a évoqué un effectif communal très réduit. Un point pourrait-il être fait à ce sujet, surtout à l'entrée de l'été pour savoir quelle est la situation exacte.

M. le Maire fait le point et annonce :

- Le départ de 2 agents techniques qui ont décidé de ne pas donner suite à leur contrat et qui vont quitter Bantzenheim en juin.
- Lundi un appel a été fait à une agence intérimaire et 3 personnes sont venues en renfort pour tout ce qui concerne le désherbage. Apparemment tout se passe très bien.
- Par ailleurs 4 à 5 saisonniers vont arriver, selon l'avis des élus toutes les demandes ont été acceptées. Une réponse est encore attendue.
- Mme BELHADJ n'est plus aux services techniques depuis son retour mais a été affectée au service administratif et au service scolaire suite à des problèmes de santé.

* * * *

M. Bernard RAILLARD annonce que depuis le démarrage des travaux les passages de camions transportant de la terre ou autre circulent avec une vitesse excessive dans la rue du Général de Gaulle.

* * * *

M. Guillaume SEVIN signale :

- Avoir croisé un camion semi-remorque de 36 tonnes, immatriculé en Pologne, croisé il y a environ 15 jours entre 1 et 2 heures du matin dans les champs près de l'arboriculteur, sur une voie inadaptée à ce genre de véhicule qu'il empiétait sur sa largeur totale. Il était complètement coincé. Le chauffeur semblait réellement perdu et cherchait à rejoindre la route.
- Avoir constaté de nombreux dépôts sauvages à l'intérieur de la forêt. M. Guillaume SEVIN a pris attache avec l'ONF qui n'a pas répondu, la Brigade Verte était également aux abonnés absents. Il en profite même pour rappeler ce que disait le maire de Hartmannswiller un maire du Haut-Rhin il y a quelque temps : « *ce sont surtout des camions d'entreprises qui réalisent ces dépôts sauvages. Ils peuvent à présent être repérés grâce à des caméras. Les véhicules plus légers sont rappelés par la gendarmerie.* ». M. Guillaume SEVIN déplore que les chemins d'accès ne soient pas correctement entretenus par l'ONF ce qui empêche les promeneurs de pouvoir profiter de ce patrimoine vert.
- Qu'en se promenant en soirée dans le village, on croise des fumeurs de cigarettes singulièrement parfumées, qui semblent étrangement joyeux.
- Trouver de nombreux jeunes dans le village les vendredis et samedis, entre minuit et une heure du matin, au milieu de la rue. Certains d'entre eux en train de jouer avec un briquet à proximité de la boîte aux livres, ont quitté prestement les lieux lorsque M. Guillaume SEVIN s'est rapidement dirigé vers eux. Quelles étaient leurs intentions ?
- Qu'il dirigera une équipe en novembre 2025 sur le marathon de New York dont le QG est à Bantzenheim. A l'ambassade de France aux Etats-Unis ils pourront visiter les **Harlem Hellfighters** qui sont des Afro-Américains qui avaient combattu en 1917 en France sous uniforme et sous commandement français. Les Américains, pour une question de racisme, avaient refusé de se battre aux côtés de Noirs, qui ont été accueillis au sein de l'armée française. Ce sera un beau symbole et une belle visite.
- Avoir été associé à l'organisation d'une marche, par délégation de l'État français, M. Guillaume SEVIN sera à cette occasion décoré par son Altesse Royale des Pays-Bas.
- Organiser à Bantzenheim, l'ascension du Kilimandjaro en 2026 et qu'il sera possible de contribuer à l'œuvre caritative destinée à secourir des blessés et des personnes en grande précarité.
- Sa nomination au titre de délégué national à la jeunesse, et aura droit, au bout de huit ans d'ancienneté à la Légion d'Honneur. À ce même titre, il signale sa présence, le 14 juillet, aux Champs Elysées, en compagnie du Président de la République.
- Start-up Bantzenheim : l'entrée à Bantzenheim de l'IA générative comportementale, saluée par de nombreuses personnes politiques et relayée par les médias. Par rapport à ce projet un sommet de l'IA éducative sera organisé sous peu à Colmar.
- Culture générale : une réunion sur l'énergie organisée à Appenwihr où il sera question de Fessenheim.
- Au niveau associatif de Bantzenheim, après la décoration l'an dernier d'un des membres de l'association présidée par M. Guillaume SEVIN, dans l'ordre du mérite, un autre membre a été décoré de l'ordre national des arts et des lettres au titre de sa participation à la Biennale internationale d'art de la porte de France. Une autre proposition de décoration est en cours.
- Une musique créée par les membres de notre association à Bantzenheim a été jouée en clôture du site des 80 ans de la Libération de la France, devant l'Arc de Triomphe et à l'initiative du Président de la République, jouée par les musiques des armées américaines, canadiennes, britanniques, allemandes ainsi que par la musique de la garde républicaine.
- Le secrétaire général de la Commission d'Histoire des patrimoines du ministère de la culture apporte son soutien à l'exposition 2025 qui sera organisée par notre association à Riquewihr.

M. Frédéric BRENDER espère qu'avec un agenda aussi rempli, M. Guillaume SEVIN n'oubliera pas de participer aux réunions des commissions de la commune, entre autres à l'OMSAL, où on ne le croise pas forcément, ce qui est un peu dommage. En tous cas, bravo pour toute cette activité.

M. Roland ONIMUS déclare que des dégradations ont eu lieu à la chapelle ; le Christ a été tagué et transformé en « führer ».

M. Guillaume SEVIN trouve honteux et regrettable que cet endroit ait pu subir des dégradations.

Mme Linda MANA rappelle la prévision d'abattage du dernier arbre qui gêne la visibilité des gens qui arrivent de la rue de la Verdure.

M. Pierre REMY souhaite rendre un hommage au corps des sapeurs-pompiers de Bantzenheim pour les avoir vus en intervention et il tient à les remercier pour la rapidité de leur intervention, leur professionnalisme, la persévérance mise en œuvre et leur empathie par rapport aux personnes concernées. La municipalité peut être fière d'avoir un tel corps de sapeurs-pompiers.

L'assemblée applaudit sur suggestion de Mme Linda MANA.

Mme Edith ZANINETTI signale la fête organisée à la Maison pour Tous, vendredi soir, par les étudiants dans leur cursus de l'école supérieure de Praxis sociale. Il y aura un petit orchestre et un petit buffet garni de sandwiches et boissons.

Mme Anne DABRY a envoyé un mail ou un sms aux 62 personnes inscrites pour la Journée Citoyenne. Mme Mireille LEMOINE l'a contactée de manière informelle pour le nettoyage de la chapelle à cette occasion. La veille elle va enlever les objets dans la chapelle pour les nettoyer et les remettra en place plus tard. Elle a averti également que le plafond de la chapelle aurait besoin d'un rafraîchissement.

La séance est close à 22h30.